



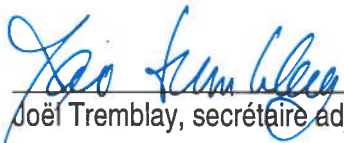
AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2016-09 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIFS AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF POUR LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Avis est par les présentes donné que le conseil de la MRC de La Matapédia à sa séance extraordinaire du 25 mai 2016 le règlement 2016-09 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un terrain et les honoraires professionnels relatifs au projet de construction d'un centre administratif pour la MRC de La Matapédia. Ledit règlement autorise la MRC de La Matapédia à faire l'acquisition du terrain projeté pour la localisation du centre administratif et à mandater des professionnels en architecture, en ingénierie et autres professionnels requis relatifs à l'acquisition du terrain visé (notaire, arpenteur, laboratoire de sol, etc.) et pour réaliser les plans, devis, estimations, procédures d'appel d'offres et surveillance des travaux relatif au projet de construction du centre administratif.

Ce règlement est entré en vigueur le 3 août 2016 par approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et est disponible pour consultation aux bureaux de la MRC de la Matapédia, situés au 123, rue Desbiens, local 501 à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui ce 22 août 2016.


Joël Tremblay, secrétaire adjoint